

# Unis vers...

La lettre aux partenaires  
des Caf de la région Centre - Val de Loire

numéro 31 / Juin 2018



DOSSIER  
COG 2013-2017 :  
LE BILAN

ACTUALITE  
UN NOUVEAU  
CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ÉDITO

Le 7 juin, la Quinzaine de la Parentalité 2018 a été clôturée par une conférence sur le thème « Parents d'enfants handicapés, parents comme les autres ». Organisée par la Caisse d'allocations familiales, avec le soutien du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, cet événement a été l'occasion de réunir acteurs institutionnels, associations, gestionnaires de structures pour une journée de débats et d'échanges, dont chacun pourra connaître la teneur en se rendant sur notre site partenaires ([www.caf37-partenaires.fr](http://www.caf37-partenaires.fr)).

Sur le handicap comme sur d'autres domaines d'intervention de la Caf, tels que le soutien à la parentalité, l'accès aux droits, ou l'inclusion numérique, de très nombreux partenariats ont été noués ou approfondis au cours de la Convention d'objectifs et de gestion qui s'achève. L'élaboration d'un schéma départemental des services aux Familles et la conclusion de conventions territoriales globales avec un nombre croissant de communautés de communes, confortent la mise en réseau de l'ensemble

des acteurs, le développement des échanges en local, la mise en concordance des actions de chacun, garantes de notre efficacité collective.

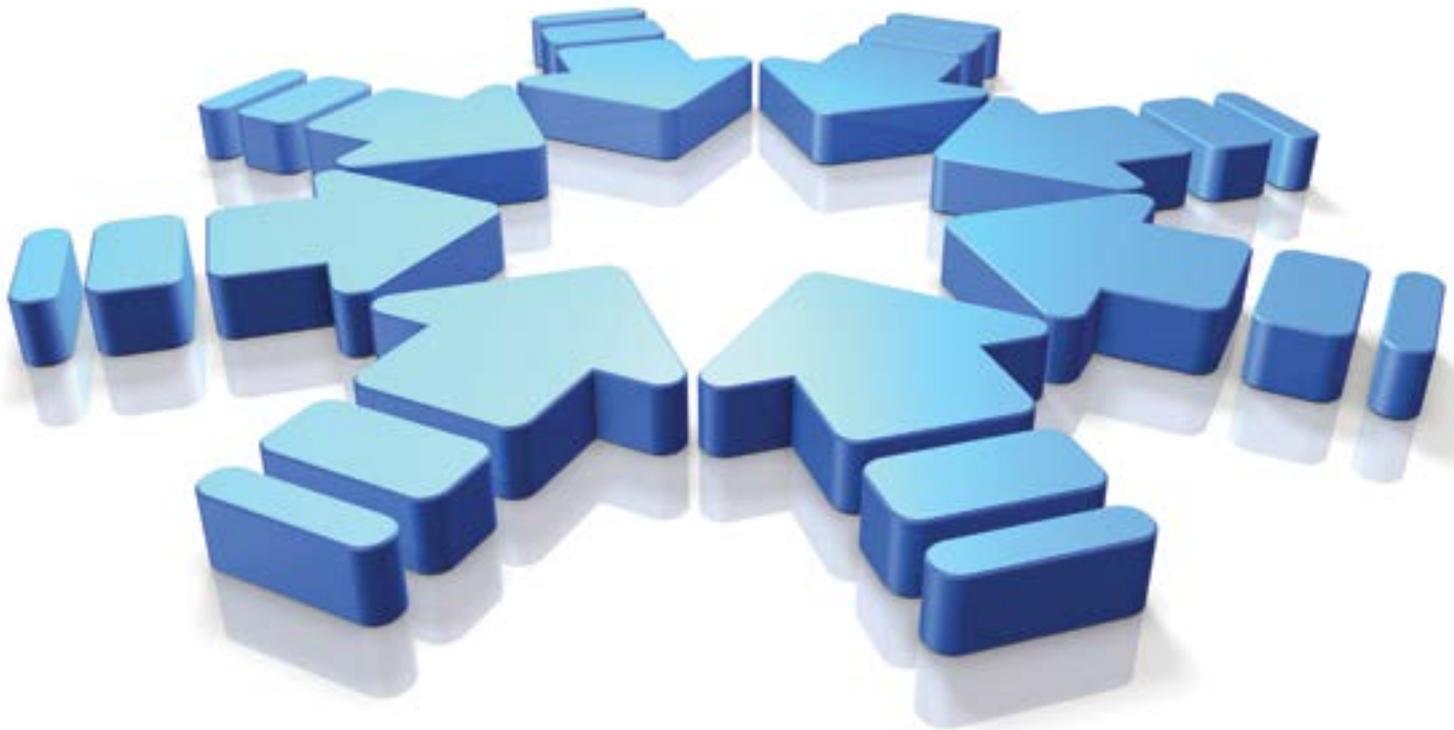
Dans la période qui s'ouvre cette année avec le renouvellement de la Cog, le réseau des Caf poursuivra son engagement en faveur du développement de l'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans, avec une attention particulière aux territoires prioritaires (Quartiers Politique de la Ville et zones rurales), et du soutien à la jeunesse, dans la prévention des difficultés éducatives et la promotion de l'autonomie.

Nous travaillerons également à l'amplification de nos actions en matière d'accès aux droits, avec nos partenaires qui contribuent à l'investissement social sur les territoires : centres sociaux, espaces de vie sociale, associations, mais également Msap et points relais labellisés. Ce sera également un axe structurant de nos échanges et partenariats avec les collectivités locales.

Le Directeur Adjoint,  
Frédéric BAYSSELANCE

“  
Echanges  
et partenariats”





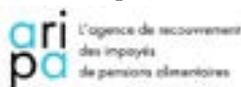
## Cog 2013-2017 : cinq ans pour poursuivre et améliorer l'accompagnement des familles

Alors que la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2013-2017 entre l'Etat et la Cnaf est arrivée à son terme et que se négocie le nouveau contrat, voici un retour sur les grands sujets qui ont rythmé les cinq dernières années des Caf, dans un contexte marqué par des changements importants.

### • L'intégration de quatre réformes importantes

#### La Gipa assurée par l'Aripa

La garantie contre les impayés de pensions alimentaires (Gipa) a été généralisée en avril 2016, à travers notamment une garantie de pension alimentaire minimum prise en charge par la branche Famille : l'allocation de soutien familiale (Asf) complémentaire. Elle permet également un recouvrement plus réactif auprès des parents débiteurs dès le premier mois de retard et une rétroactivité jusqu'à 24 mois, au lieu de six mois avant la réforme. Dans la continuité de cette mesure, l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (Aripa) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour assurer, aux familles concernées, un accès homogène à la Gipa.



Le taux de recouvrement est passé de 44 % avant 2014 (et l'instauration de la Gipa) à 63 % fin 2017.

Le nombre de bénéficiaires de l'Asf recouvrable a progressé de 10 % en 2017.

En 2017, les montants mensuels recouverts sont en hausse de 24 %.

Source Cnaf

#### ZOOM DANS LE LOIRET

Organisme expert et animateur du réseau national des Caf dédié à la gestion de l'Asf.

En parallèle, elle a expérimenté une offre sociale désormais généralisée à destination des parents qui se séparent. L'objectif est de les accompagner dans l'évolution de leur parentalité. Ainsi, suite à la déclaration de séparation, les deux adultes sont conviés à des réunions d'information pour prévenir les impacts psychologiques, économiques et sociaux induits par ce changement....

### Le déploiement de la Prime d'activité

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Prime d'activité résulte de la fusion de la Prime pour l'emploi et du Revenu de solidarité active (Rsa) activité. Avec cette offre 100 % dématérialisée et 100 % personnalisée, plus simple pour les bénéficiaires, les Caf ont su faire face à la forte augmentation de la charge de travail.

En décembre 2015, le 1<sup>er</sup> simulateur a été mis en ligne sur les sites caf.fr et msa.fr, permettant aux allocataires de vérifier leur éligibilité et d'en calculer le montant.

Au 31.12.2017 => 2 673 114 foyers allocataires ont perçu la Prime d'activité soit 3 359 400 adultes bénéficiaires.

Le montant moyen versé au titre du mois de décembre est de 158 €.

Source Cnaf Dser



## La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PréPaRE)

La PréPaRE permet à un ou aux deux parents de cesser ou de réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant né ou adopté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Mise en place à l'issue de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les règles du congé parental ont été revues : la PréPaRE a remplacé le Complément de libre choix d'activité (Clca), versé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

270 453 foyers bénéficiaires ont perçu la prestation PréPaRE.  
Pour la moitié d'entre eux, la prestation a été versée à taux plein.  
*Source Cnaf Dser*

## La modulation des Allocations familiales

La modulation du montant des Allocations familiales, de la majoration pour âge et du forfait d'allocations familiales en fonction du niveau de revenus des familles, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2015. Avec la réforme, si chaque famille peut toujours bénéficier de ces aides, leur montant varie désormais en fonction des revenus du foyer.

## • L'extension de l'offre d'accueil sur rendez-vous et la mise en œuvre d'une politique d'inclusion numérique



La politique d'accueil généralisée en 2016 a été structurée par le développement de l'accueil sur rendez-vous et par l'accompagnement à l'usage de Caf.fr.

Les Caf ont adapté leur offre d'accueil à la dématérialisation (création d'espaces multiservices, développement de partenariats d'accueil) tout en garantissant l'accès aux droits et aux services par une véritable politique d'inclusion numérique.

Elles ont ainsi renforcé l'accompagnement aux démarches numériques des allocataires, notamment en collaboration avec les acteurs locaux.

La branche Famille a, par ailleurs, procédé à :

- la refonte du site caf.fr

(développement de téléservices : simulations, téléprocédures...) et de l'espace « Mon Compte » dédié aux allocataires, complété d'une offre mobile,

- la création de Mon Compte-Partenaires avec l'accès à Cdap (Consultation du dossier allocataire par le partenaire) qui a remplacé progressivement Cafpro.

## ZOOM DANS L'INDRE

### Évolution des services en ligne

Dans l'Indre, depuis septembre 2017, la Caf a recruté deux volontaires en service civique qui ont pour mission principale l'accompagnement des allocataires et des partenaires sur le site caf.fr. Pour cela, Anissa et Christophine se rendent dans différents lieux d'accueil Caf et chez les partenaires (Msap, Boutique de gestion, Fjt, centre d'accueil des réfugiés..) pour animer des ateliers sur l'utilisation du Caf.fr : simulations, démarches en ligne, espace Mon Compte, application mobile...

## • L'amélioration de l'accès aux droits et de l'accompagnement social

Face à certaines situations, les Caf peuvent proposer des parcours spécifiques pour offrir aux allocataires qui en ont besoin un accompagnement adapté.

Cette offre de service est proposée aux familles en cas d'évènement fragilisant : situation d'impayés de loyer, décès d'un parent ou d'un enfant, séparation, naissance...

Les rendez-vous des droits permettent également à chaque allocataire de percevoir tous ses droits en fonction de sa situation. Lors de cet échange, des informations et des conseils sont donnés, avec une approche ciblée et des démarches proactives.

En juin 2016, une expérimentation pour un rendez-vous des droits élargis a été lancée auprès des demandeurs d'emplois répondant à certains critères afin de simplifier leurs démarches et de lutter contre le non-recours aux prestations sociales.

## • La coordination pour mieux répondre aux besoins des familles

### ZOOM DANS LE LOIR-ET-CHER

Mise en place de deux actions pour renforcer l'accueil des enfants en situation de handicap en milieu « ordinaire » :

- . Les professionnels de l'Adapei 41 peuvent conseiller et répondre à toutes les questions des structures d'accueil. Leurs interventions sont prises en charge financièrement par la Caf ;
- . L'association Tandem anime des journées de sensibilisation ouvertes gratuitement aux professionnels de terrain et à leurs gestionnaires, organisées et financées par la Caf.

## Le Sdsf pour adapter les politiques publiques aux spécificités de chaque territoire

Après une phase de préfiguration mobilisant 19 Caf, l'Etat a initié la mise en place de schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) qui rassemblent les acteurs locaux de la petite enfance et de la parentalité (Caf, services concernés de l'État, Conseils départementaux, représentants des communes et professionnels concernés), le tout sous l'égide du Préfet.

Conçus pour répondre aux besoins des familles selon les territoires, ils sont créés et menés en concertation avec tous les acteurs qui comptent dans la mise en œuvre de la politique familiale.

Les premiers schémas ont été signés en 2014 et la démarche a été progressivement généralisée.

96 Sdsf sont signés à ce jour.

### ZOOM EN EURE-ET-LOIR

Le Sdsf 2016-2020 a fixé cinq orientations stratégiques :

- . Réduire les inégalités territoriales pour l'accueil du jeune enfant ;
- . Répondre aux besoins des familles en situation de vulnérabilité (séparation, handicap...);
- . Agir sur les métiers de la petite enfance (professionnalisation, promotion...);
- . Garantir aux familles une continuité éducative petite enfance, enfance et jeunesse ;
- . Piloter, animer et évaluer la dynamique départementale autour de ce schéma.

## Les conventions territoriales globales (Ctg) pour renforcer la coordination avec les acteurs locaux

La Ctg est une démarche proposée par la Cnaf et la Caf. Elle vise à accompagner les territoires dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique globale d'action sociale et familiale dans les champs de compétence de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie sociale... et prestations familiales.

Signée entre la Caf et une collectivité territoriale, le Conseil départemental, l'Etat (contrat de ruralité), une commune ou une communauté de communes, la Ctg permet une complémentarité entre les ressources des Caf et celles des acteurs locaux.

Début mars 2018, 25 Ctg départementales et 227 Ctg locales étaient signées, dont 33 pour la région Centre Val-de-Loire : 3 pour l'Indre, 6 pour le Cher, 1 (2 en cours d'élaboration) pour le Loir-et-Cher, 8 pour le Loiret, 12 pour l'Indre-et-Loire et 3 (2 en cours d'élaboration) pour l'Eure-et-Loir.

### ZOOM EN TOURAINE

Début 2017, la mise en œuvre de la loi NOTRe a profondément marqué l'évolution du paysage territorial.

De par le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants, le nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire est passé de 20 à 11 nécessitant un réajustement des secteurs d'interventions des équipes territoriales. La Convention Territoriale Globale permet d'accompagner le développement de l'offre de service, de rationaliser les organisations partenariales et de doter les nouveaux élus communautaires d'un vrai outil d'aide à la décision.

### • Le vivre ensemble : une politique jeunesse et une charte de la laïcité

#### L'accompagnement des jeunes

La branche Famille a renforcé son investissement en direction des jeunes et a fixé trois orientations pour :

- accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale, afin de les aider à devenir des citoyens engagés ;

- soutenir l'autonomie des jeunes, en favorisant les conditions matérielles de leur indépendance et en participant à leur projet de vie, afin de les accompagner vers l'âge adulte ;
- promouvoir le vivre ensemble, et ainsi favoriser les liens des jeunes entre eux, avec leurs parents, avec les institutions.

En 2016, les Allocations familiales et leurs partenaires ont lancé sur l'ensemble du territoire national le projet : « Promeneurs du Net, une présence éducative sur Internet ».

La Cnaf a ouvert un site internet en janvier 2017.

En 2018, 92 Caf sont engagées dans le dispositif, avec plusieurs centaines de Promeneurs.

### ZOOM DANS LE CHER

#### La journée départementale du réseau des Promeneurs du Net du Cher

Le 23 mars, la Caf du Cher et l'Acep organisaient cette journée avec le soutien du Conseil départemental du Cher, de la Ddcsp du Cher, et de la Msa Beauce Val-de-Loire. Plus de 80 participants étaient réunis sur le thème « le numérique dans les missions professionnelles et les politiques jeunesse : acteurs ou spectateurs ? » avec des témoignages, des interventions, et des ateliers thématiques participatifs.

### Un engagement sur sur la laïcité

Dès janvier 2015, les Caf ont engagé des travaux de réflexion avec leurs partenaires pour mieux promouvoir et défendre les valeurs de la République. Ces travaux ont abouti à une charte de la laïcité, adoptée en septembre 2015, affirmant les valeurs républicaines sur lesquelles elle fonde son action au quotidien.

Un plan d'action institutionnel structuré autour de la prévention de la radicalisation s'articule autour de l'éducation numérique, le renforcement de la politique jeunesse, le renforcement du soutien à la parentalité, l'élaboration d'outils collaboratifs et de partage.



## Installation du nouveau Conseil d'administration de la Caf Touraine

Le Conseil d'Administration de la Caf Touraine a été installé le 14/02/18.

Lors de cette séance, Madame Carole Boissé (U2P) a été élue présidente du Conseil d'Administration à la majorité au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Monsieur Claude Grateau (CFTC), Madame Hyasmina Delamare (CGT) et Monsieur Jean Joubert ont été élus respectivement 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Vice-président.

Le conseil comprend 22 membres titulaires désignés pour 4 ans composés de :

- 8 représentants des assurés sociaux (2 CGT, 2 CGT-FO, 2 CFDT, 1 CFTC, 1 CFE/CGC)
- 5 représentants des employeurs (3 MEDEF, 1 CPME, 1 U2P)
- 2 représentants des travailleurs indépendants (1 CPME, 1 U2P)
- 4 représentants des associations familiales désignés par l'Unaf/Udaf
- 3 personnes qualifiées

De plus, 3 représentants du personnel de la Caf ayant voix consultative, assistent aux réunions du Conseil d'administration.

Les administrateurs représentent la Caf auprès de partenaires et structures extérieures et siègent également dans des commissions internes (ex : Commission recours amiable, commission des aides financières individuelles...).

La durée du mandat des administrateurs est fixée à 5 ans.



Claude Grateau - Carole Boissé - Hyasmina Delamare - Jean Joubert  
1<sup>er</sup> vice-président - Présidente - 2<sup>ème</sup> vice-présidente - 3<sup>ème</sup> vice-président



[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Caf Touraine

TSA 47444

37929 Tours cedex 9

0 810 25 37 10 (service 0,06€/mn + prix appel)

Directeur de publication : Gaëlle Gautronneau

Rédaction : J. Ceindrial, S. Degout, C. Gonzalez, H. Goure,

E. Marie-Julie, D. Poulain

Maquette : Efil communication - [www.efil.fr](http://www.efil.fr)

Mise en page et documents techniques : Pao/Caf de Blois

Photographies : Caf Touraine - Fotolia

Impression : Caf de Nantes

ISSN 1967-6204



Cette lettre est imprimée sur du papier recyclé.  
Les Caf, partenaires du développement durable.